

Procès-Verbal de décision extraordinaire de l'Associé Unique

en date du 31/12/2025

A.L.C RH

EURL au capital de 5 000 € (cinq mille euros)
dont le siège social se situe au : 8, Rue Alfred Kastler 54320 Maxéville
enregistrée au RCS de Nancy sous le numéro 852 777 895

Je soussignée, Adeline Laurent, agissant en qualité de gérante et seule associée de la société: A.L.C RH, a pris des décisions sur les points suivants:

Rappel de l'ordre du jour

- Poursuite d'activité au 31/12/2023

Résolution Unique

Conformément aux dispositions légales précitées, l'associé unique décide expressément la poursuite de l'activité de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

L'associé unique prend acte que les capitaux propres devront être reconstitués dans un délai légal de deux exercices, notamment par :

- la réalisation de bénéfices futurs,
- ou toute autre mesure appropriée

Fait à Maxéville, le 31/12/25

Adeline Laurent

